

# ENQUETE PUBLIQUE SAS Géoforon-recherche de gîtes géothermiques à basse température dit permis de Salève



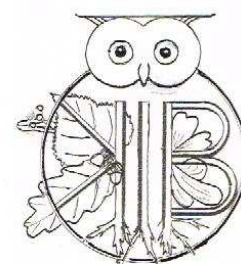
*De gauche à droite : le Salève, le Petit Salève (au centre de la photo), en arrière plan le Jura, vus du village de Faucigny*

**Du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au mardi 4 novembre à 17h,**

ENQUETE PUBLIQUE SAS Géoforon-recherche de gîtes géothermiques à basse température dit permis de Salève, dossiers disponibles à cette adresse <http://haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques-et-avis/2014>, arrêté de Monsieur le Préfet à cette adresse [http://haute-savoie.gouv.fr/content/download/15001/88324/file/APOUVERTUREEP2\\_GEOFORON.pdf](http://haute-savoie.gouv.fr/content/download/15001/88324/file/APOUVERTUREEP2_GEOFORON.pdf)  
Des observations, propositions et contre propositions écrites pourront être adressées à la Présidente de la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse [ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr)

**72 communes sont concernées par cette demande de permis**

.....  
Association OÏKOS KAÍ BIOS  
Patrimoine Nature et Vie  
1, place de la Libération  
Passage Bleu  
74100 ANNEMASSE  
<http://www.oikoskaibios.com>



à Madame Françoise LAROQUE,  
Présidente de la Commission d'Enquête

Annemasse, le 24 octobre 2014

Madame la Présidente,

Notre association souhaite s'exprimer au sujet de la demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques à basse température dit « permis de Salève » présenté par la société GEOFORON SAS.

1. **Concernant la technique utilisée pour les forages** : il semblerait que la fracturation hydraulique ne soit pas utilisée. Or, tout forage, surtout dans des zones aussi profondes, présente un risque.

En effet, une pollution des eaux a été constatée lors de précédents forages dans la « zone des Moussières » proche du Salève. Comme l'indique la réponse du Ministère de l'Ecologie de mars 2013 à Madame Virginie DUBY-MULLER député de Haute Savoie <http://www.virginiedubymuller.fr/category/actualites/sur-le-terrain-actualites/gaz-de-schiste/> concernant les gaz de schistes, la zone du permis des Moussières a été victime d'une pollution des eaux lors de forages réalisés dans les années 1990 au titre de la seule recherche géologique ; il n'était donc pas question de fracturation hydraulique. Cette zone des Moussières qui recouvre plusieurs départements dont la Haute Savoie, l'Ain et le Jura, est proche du Salève. Ce massif est au cœur de la zone concernée par le permis, c'est une montagne jurassienne <http://www.ville-ge.ch/musinfo/collections/mhng/paysge/ensavoirplus.php> qui présente des problématiques géologiques semblables à la zone des Moussières.

Plus précisément, nous pouvons lire dans le document « 3. Dossier non confidentiel » du Dossier 1 de la présente enquête, page 126/186, à propos de l'évolution géologique : à l'Eocène « *Les formations carbonatées du Jurassique deviennent karstiques. Il se dépose alors dans les interstices créés des sables plus ou moins ferrugineux* ».

Ce sous-sol karstique – selon <http://fr.wikipedia.org/wiki/Karst> , "Le terme « karst » est originaire de la région éponyme du *Carso ou Kras*, haut-plateau calcaire situé entre l'Italie, la Slovénie et la Croatie, dont la géomorphologie est très représentative de la « typologie karstique ». « Kras » fut germanisé en « Karst » lors de l'intégration de la Slovénie à l'Empire austro-hongrois." – est par ailleurs mentionné dans la thèse « Cartographie de la vulnérabilité du système karstique des Eaux Belles (Haute-Savoie) et étude de son fonctionnement. », disponible à cette adresse <http://www.sisyphes.upmc.fr/~m2hh/arch/memoires2012/DURAN2012.pdf>.

Le site Internet <http://www.jura.ch/DEE/ENV/Eaux.html> souligne également : "La vulnérabilité particulièrement élevée du sous-sol karstique jurassien exige de la part des collectivités publiques la parfaite gestion de la quantité et de la qualité des eaux distribuées et la protection active des milieux récepteurs. En effet, les capacités de filtration et d'autoépuration sont faibles dans les terrains karstiques, en comparaison à des sous-sols constitués de roches meubles."

Ces éléments confortent la réponse du Ministre qui mentionne "un sous-sol karstique très fragile ».

**Ces remarques du Ministère de l'Ecologie engagent à émettre les plus grandes réserves vis-à-vis de ces demandes de forage.**

C'est par ailleurs une simple question de bon sens, comment croire qu'un système qui porte atteinte au sous-sol en des zones profondes ne va pas avoir d'impact sur les nappes phréatiques, les rivières, l'écoulement des eaux...

En outre, la Directive européenne 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 demande aux Etats membres de prendre les dispositions pour assurer le bon état des ressources en eau. La France étant plutôt mauvaise élève avec ses nappes phréatiques polluées par les pesticides en Beauce (document de la Chaîne Parlementaire « Politique de l'eau, plongée en eaux troubles » , à cette adresse <http://lcp.fr/162732> ) ou par les nitrates en Bretagne <http://www.bretagne-environnement.org/Eau/Les-menaces/La-pollution-de-l-eau-par-les-nitrates> , il convient de redoubler de prudence et de ne pas détériorer encore plus la situation des ressources en eau de notre pays.

Enfin, nous nous interrogeons sur la pratique utilisée qui serait sans produits chimiques, contrairement aux techniques d'extraction des gaz de schistes par fracturation hydraulique. En effet, l'article <http://www.rue89strasbourg.com/index.php/2014/09/12/local/robertsau/geothermie-profonde-zone-risques/> mentionne l'introduction d'acides pour éviter les mini séismes produits en Alsace et à Bâle lors de chantiers similaires.

## **2. De manière plus générale**

Page 5 /84, du document « Salève dossier complémentaire final », dossier 4 de la présente enquête, nous lisons « *Dans le cadre de la politique nationale et européenne de transition énergétique, de développement durable intégrant harmonieusement le développement sociétal, environnemental et économique, Géoforon, filiale du groupe Fonroche Energie, vise à développer la production électrique et calorifique issue de la géothermie en Haute-Savoie. Ce projet valorisera, au sein du territoire d'implantation, une énergie verte non-polluante, vertueuse et porteuse d'emplois et de développement économique.* »

Les risques de pollution mentionnés au point 1 contredisent l'idée d'une énergie « vertueuse ».

En outre, la Haute Savoie est située dans des zones de montagne déjà riches en énergie électrique hydraulique. A-t-elle vraiment besoin d'une production supplémentaire, si l'on privilégie les productions locales, eu égard aux pertes sur les réseaux ?

### **Nous estimons qu'il est vain de chercher encore et toujours de nouvelles solutions techniques aux problèmes environnementaux tandis que**

- d'une part, toutes les énergies alternatives ne sont pas suffisamment développées, et elles sont aussi porteuses d'emploi
- d'autre part, tous les efforts n'ont pas été faits pour inciter nos concitoyens à baisser leur consommation d'énergie.

**Nous constatons** en effet,

#### **➤ Un manque d'efforts humains, « encouragé » par un manque de décisions politiques :**

- quelles incitations à moins gaspiller alors que de toutes parts l'on nous rabâche que consommer serait le remède à la crise ?
- quelles incitations à moins abuser de nos ressources naturelles dont le pétrole sans responsabiliser à tous les niveaux : sensibiliser dans les écoles, généraliser les tarifs progressifs qui pénaliseraient ceux qui ne font aucun effort....

Dans ce sens, nous déplorons entre autres que le prix de rachat de l'énergie produite par les panneaux solaires, les éoliennes, ne soit pas plus incitatif et que l'on n'oblige pas de façon urgente à installer un système de comptage du chauffage collectif dans les copropriétés, y compris les plus petites.

#### **➤ Un manque d'efforts techniques pour utiliser au mieux les ressources existantes.**

Pour exemples, dans des secteurs proches, du pétrole et de l'industrie automobile :

- pourquoi avoir tant attendu pour fabriquer des moteurs moins gourmands ?
  - Pourquoi projeter de mettre à la casse des voitures Diesel anciennes quand il existe des possibilités d'adapter sur ces mêmes voitures des bicarburations avec le GPL par exemple ?
- Le recyclage des métaux est coûteux en énergie, outre la pollution liée à la « casse » ; en témoigne l'émission « Pièces à convictions », de la 8<sup>ème</sup> minute à la 12<sup>ème</sup> de la vidéo disponible à cette adresse <https://www.youtube.com/watch?v=88xcthGTyhQ#t=2919>.
- Pourquoi brûler les gaz qui s'échappent lors de l'extraction du pétrole ?

En effet, les torchères qui brûlent ces gaz participent à augmenter les émissions de CO<sup>2</sup> déjà excessives et responsables, entre autres, du réchauffement climatique ; en plus de nous priver d'une énergie précieuse car ces gaz pourraient alimenter par exemple des centrales électriques. Comme le souligne Le Figaro Environnement <http://www.lefigaro.fr/environnement/2013/01/29/01029-20130129ARTFIG00433-les-gaz-de-schiste-brules-visibles-depuis-l-espace.php> , depuis l'extraction des gaz de schistes on ne récupère plus ces gaz des torchères ; ceci montre bien les conséquences parfois perverses des "solutions miracles apportées par la technique".

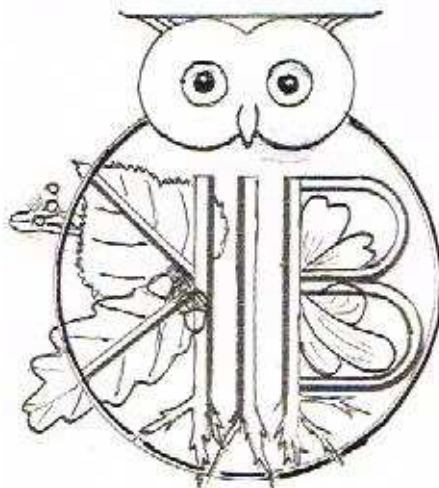
**Tant que la réflexion et la prise de conscience ne seront pas plus grandes, nous sommes convaincus que cette fuite en avant technologique n'apportera pas de vraies réponses. En conclusion, et compte tenu de ce que nous avons développé, nous nous opposons à l'obtention du permis du Salève.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre contribution, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Commission d'Enquête, nos respectueuses salutations.

Pour l'association, la présidente,

N.B. Ce courrier sera envoyé par courriel à l'adresse indiquée sur l'avis d'enquête pour une accessibilité simplifiée aux liens Internet et afin d'éviter des annexes gourmands en papier.

*Association OÏKOS KAÏ BIOS Patrimoine Nature et Vie, <http://www.oikoskaibios.com/>  
Membre du Bureau des Conseils Consultatifs de la ville d'Annemasse*



© OÏKOS KAÏ BIOS 2014